

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 14/06/2021 Dossier complet le : 22/07/2021 N° d'enregistrement : 2021-0469

1. Intitulé du projet

construction d'un équipement sportif au lieu dit le coin sur la commune du CARBET 97221

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale VILLE DU CARBET

Nom, prénom et qualité de la personne M JEAN CLAUDE ECANVIL MAIRE

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 21972204800010 Forme juridique Administration Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10f récupération de terrains sur le DPM, d'une surface inférieure à 2000m2 (projet soumis au cas par cas, pour réalisation d'un équipement sportif (équipement d'intérêt général))	Aménagement d'un espace de 1954 m2 sur le DPM comprenant un espace sportif ouvert en milieu naturel pour les sports de sable (beach tennis, beach volley, sand ball, beach rugby, beach soccer, et d'un espace de convivialité comprenant des vestiaires, des sanitaires, toilettes et douches publiques de bord de mer et un espace accueil convivialité, un espace de rangement des matériels sportifs. Il est à noter que l'espace aménagé pour accueil convivialité est d'une emprise de 350 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un équipement sportif de bord de mer comprenant un espace dédié aux activités sportives et un espace réservé à l'accueil qui inclut les vestiaires et les sanitaires. Equipement sportif innovant, léger, démontable et respectueux de l'environnement

Equipement respectant la loi littoral, via une architecture du site sans aucun élément béton. Cet équipement a été élu lauréat de l'appel à projet du ministère des sports en novembre 2018, AAP nommé « équipements sportifs innovants en territoires ultramarins ». Il est à préciser que la démolition des toilettes actuelles sur l'espace concerné (surface de 5m sur 3m), non fonctionnelles et désuètes, pour mettre un équipement respectueux de la législation et accessible au PMR est inclus dans le projet et comptabilisé dans l'étude de faisabilité joint.

Le beach sport santé a été élu lauréat de l'appel à projet du ministère des sports pour les équipements sportifs innovants et a reçu en mars 2021 le 1er prix sur le plan national des ECO MAIRES, pour le développement durable et l'éco responsabilité remis à l'assemblée nationale par le pdt Richard FERRAND

4.2 Objectifs du projet

Diversifier les équipements sportifs dans la commune en proposant un équipement innovant dans le but de rendre la ville du Carbet plus attractive et de sensibiliser un public plus diversifié.

Organiser des compétitions sportives régionales ou internationales (beach soccer, beach volley, beach tennis, beach rugby, ...).

Organiser des activités physiques de loisir dans un enjeu de lutte contre l'obésité, de préservation de la santé.
Cet équipement sportif sera un lieu de rencontres intergénérationnelles, accessible à tous y compris les seniors et les personnes en situation de handicap.

Les terrains seront éclairés à 100% en auto production au solaire. L'utilisation de ces lumières se fera entre 18H00 et 21H00, ce afin de ne pas perturber le voisinage mais aussi pour ne pas causer de perturbation pour la faune (cas des tortues marines qui éclosent pris en considération notamment Ici).

Enjeu de développement économique.

Enjeu d'insertion sociale.

Enjeu d'intégration de personnes en situation de handicap.

Enjeu environnemental.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une période de 45 jours.

L'aire sportive représente une superficie de 1419 m². 43m sur 33m

Cet espace comprend 2 terrains destinés à la pratique du beach soccer, 6 terrains pour le beach tennis, 6 terrains pour le beach volley, 2 terrains pour la pratique du sandball, 2 terrains pour le beach rugby, 1 chemin PMR et 4 tentes pagodes pour les tournois. Tous ces terrains de sport sont modulables et s'insèrent sur une surface de 43m sur 33m. Se référer au plan des terrains de sport en annexe de l'étude de faisabilité jointe.

L'espace réservé à la convivialité comprend 3 modules vestiaires et sanitaires et 4 modules pour la partie convivialité/accueil/rangement.

L'espace sera enrichi d'un chemin PMR, enroulable, allant de la route jusqu'à la mer favorisant la réduction des inégalités et permettant tant aux PMR qu'aux personnes âgées ayant moins de facilité à se mouvoir dans le sable, d'accéder à l'eau sans risque. se référer à l'étude de faisabilité « chapitre équipements du BSS » pour des précisions plus étoffées.

3 arbustes et 2 arbres seront enlevés de l'espace prévu (1 résinier et 1 cocotier qui penchent dangereusement), 9 arbustes et 6 arbres seront replantés sur le littoral de la commune de même type, et un aménagement paysager est prévu sur le site avec des plantes recommandés par la DEAL qui fixent le sable et lutte contre l'érosion naturelle.

La proximité des réseaux existants permettra (avec très peu de linéaire et à faible profondeur) un raccordement aisé quant au traitement des eaux usées (WC et douches) de l'alimentation en électricité et en eau potable. ces réseaux d'arrivée et d'évacuation d'eau usées sont déjà présentes puisque raccordés aux toilettes de bord de mer qui sont prévues à la destruction puisque désuètes et non conformes à l'accessibilité PMR.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ville sera chargée de déléguer la gestion du site à une entreprise privée qui mettra en place le programme proposé lors de l'appel à candidature.

Cette vision de l'exploitation permettra de maintenir le site en conformité avec sa destination originelle, tout en garantissant la maintenance de l'investissement public et en offrant des activités sportives de qualité avec des professionnels diplômés. La gestion d'un tel équipement nécessite une structure « dite privée », mais la commune organisera dans sa mise en concurrence un socle d'obligations qui permettront de trouver le bon gestionnaire.

Le site sera accessible du matin jusqu'au soir à 21H00.

Les seniors seront présents le matin avec des séances de renforcement musculaire et d'activités physiques adaptées.

Les scolaires auront un accès en matinée pour les activités d'EPS.

Les midi seront accessibles aux sport d'entreprise.

Les après midi à l'activité en mode loisir, libre.

Les fin de journées permettront une mixité entre sport fédéral (clubs) et loisir.

Les compétitions auront lieu les samedi et dimanche selon les formules.

L'accessibilité au scolaire est prévu par une route non circulante (à savoir chemin du littoral).

L'accessibilité via l'acquisition de vélos par la commune est prévu pour éviter des déplacements de bus, coûteux et consommateurs d'énergies fossiles de manière trop importante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Se référer aux plans fournis en annexe la parcelle cadastrale sur laquelle le bss sera implanté est la C 388 d'une superficie totale de 14 376 m2.	Superficie totale parcelle: 14376 M2
Superficie du projet: 1954 m2 La demande de concession est de 1954 m2	
Emprise aire sportive 43m sur 33m, surface naturelle laissée nue avec apport de sable sportif. 1419 m2 Espace accueil convivialité, toilettes publiques et vestiaires, douches, soit une surface de 350 m2 Le reste étant pour le chemin PMR et des dégagements autour des zones de pratique sportive et de l'espace d'accueil.	Superficie du projet 1954 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Lieu-dit "Le Coin"
Commune du CARBET
la parcelle est la C388 d'une surface
totale
de 14376 m2.
La demande de concession porte
sur
1964 m2 de cette parcelle.

la localisation précise de la
demande
porte sur une partie de la parcelle
située sur DPM en face de la
parcelle
C50 et C296
Voir annexe 1.1 étude de faisabilité
nommé plan cadastral.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° 61.1808 " Lat. ___° 14.6987 "
Point d'arrivée : Long. ___° 61.1806 " Lat. ___° 14.6983 "

AIRE SPORTIVE. Superficie 1396 m2
POINT HAUT ROUTE longitude-61.1808°/ latitude 14.6987° POINT BAS ROUTE longitude-61.1806°/ latitude 14.6984°
POINT HAUT MER longitude-61.1811°/ latitude 14.6986° POINT BAS MER longitude-61.1809°/ latitude 14.6983°
AIRE ACCUEIL CONVIVIALITE Superficie 458 m2
POINT HAUT ROUTE longitude-61.1806°/ latitude 14.6984° POINT BAS ROUTE longitude-61.1806°/ latitude 14.6982°
POINT HAUT MER longitude-61.1808°/ latitude 14.6983° POINT BAS MER longitude-61.1808°/ latitude 14.6982°
Total superficie espace 1954 m2

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Convention de gestion d'une dépendance du DPM (Etat/Commune). contraintes écologiques d'un site localisé sur le DPM entre mer et îlots d'habitation, et qui exige que les principes de base du développement durable soient mis en oeuvre.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

PPRN approuvé le 3 décembre 2013.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des arbustes et arbres dangereux doivent être enlevés mais il est prévu de remplacer ces arbustes et arbres par 3 fois la quantité d'arbustes et arbres otés, sur la plage du Carbet en respectant les recommandations d'arbres en espèces conseillés par la DEAL, dans le but d'intégrer des espèces qui luttent contre l'érosion naturelle du sol.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

utilisation de la plage, de la zone ombragée

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

La carte du PPRM place la bande du littoral en zone rouge, et la partie concernée de la plage en orange, tandis que le chemin et l'îlot bati sont situés en zone jaune. l'emplacement pressenti est en zone orange couvrant la partie la plus vulnérable aux aléas littoraux, (submersion). Cependant ce type de projet fait partie des exceptions autorisées.

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

espace de bord de mer

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

A l'identique des autres activités sur le littoral. ces nuisances sont maîtrisées avec un arrêt des APS à 21H. Lumière éteinte à 21H pour éviter toute nuisance

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude de faisabilité a fait ressortir trois points essentiels, qui ont permis en amont de la décision finale du choix de concept de traiter ces 3 axes pour éviter des nuisances sur:

Axe 1: Environnemental:
 La ville du Carbet porte un intérêt essentiel à la préservation de son environnement, en évitant une urbanisation intensive du bord de mer mais aussi en choisissant des projets qui prennent en considération de nouvelles méthodes d'architecture mais aussi de nouveaux concepts.
 L'effet sur la faune (tortues marine notamment) a été pris en compte sous 2 formes: Absence de lumière sur site à partir de 21H afin de ne pas perturber l'éclosion des tortues qui doivent aller vers la mer et sont attirées par la lumière. surélévation de 50 cm du sol de l'espace convivialité afin de laisser les tortues et autres espèces circuler sur la totalité de l'espace convivialité.
 Sable apporté en surface la sue de la carrière naturelle de St pierre. Sable de l'origine de la plage. (seule la pellicule de surface devant être d'une granulométrie différente sera placée sur l'espace de pratique sportive.

Axe 2: Humain, gêne occasionnée auprès des riverains.
 Une étude auprès des publics concernés qui a reçu un accueil positif de la grande majorité des riverains, a fait ressortir le point de la nuisance sonore et de la nuisance en relation avec la circulation sur le chemin de la plage. Pour répondre à cette problématique du bruit, il a été décidé de ne pas autoriser la pratique des APS sur le site après 21H. Pour ce qui concerne la circulation, un stationnement sur un seul côté de ce chemin a été valorisé.

Axe 3: Esthétique. La valorisation d'un projet appelant à prendre en considération, le développement durable, sous plusieurs formes a été choisi. Bien entendu un aménagement de ce type a obligatoirement un impact sur le visuel d'un espace naturel. La commune consciente de cet impact a décidé de valoriser le projet qui répond à maintenir un visuel repris avec des RAL identiques à la végétation actuelle et valoriser l'utilisation de produits recyclés ou naturels de proximité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet rentre en pleine adéquation avec le projet de la commune qui vise à promouvoir les APS en milieu naturel mais aussi de faire de la prévention au niveau de la santé (lutte contre obésité, réduction des problématiques liées aux pathologies cardio vasculaires), et d'utiliser les atouts naturels en les préservant par une utilisation contrôlée comme levier du développement de la commune et du Nord Caraïbes dans son ensemble. Le projet a été mûri afin de prendre en considération la totalité des points qui pourraient constituer un blocage, non en les mettant de côté mais plutôt en trouvant des solutions pour contourner ces points, ou trouver des palliatifs aux problèmes rencontrés (cas de ponte des tortues marines...etc).
 Ce projet élu lauréat de l'AAP du ministère des sports pour les équipements sportifs innovants en territoires ultramarins est un des points forts de la mandature. Les publics proches du voisinage ont été entendus lors de l'étude, les pêcheurs ont été écoutés et ont accueillis cet équipement avec enthousiasme. L'ensemble des composantes de la commune est favorable à cet équipement léger et collectif

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude de faisabilité et annexes de l'étude, et plans architectés

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

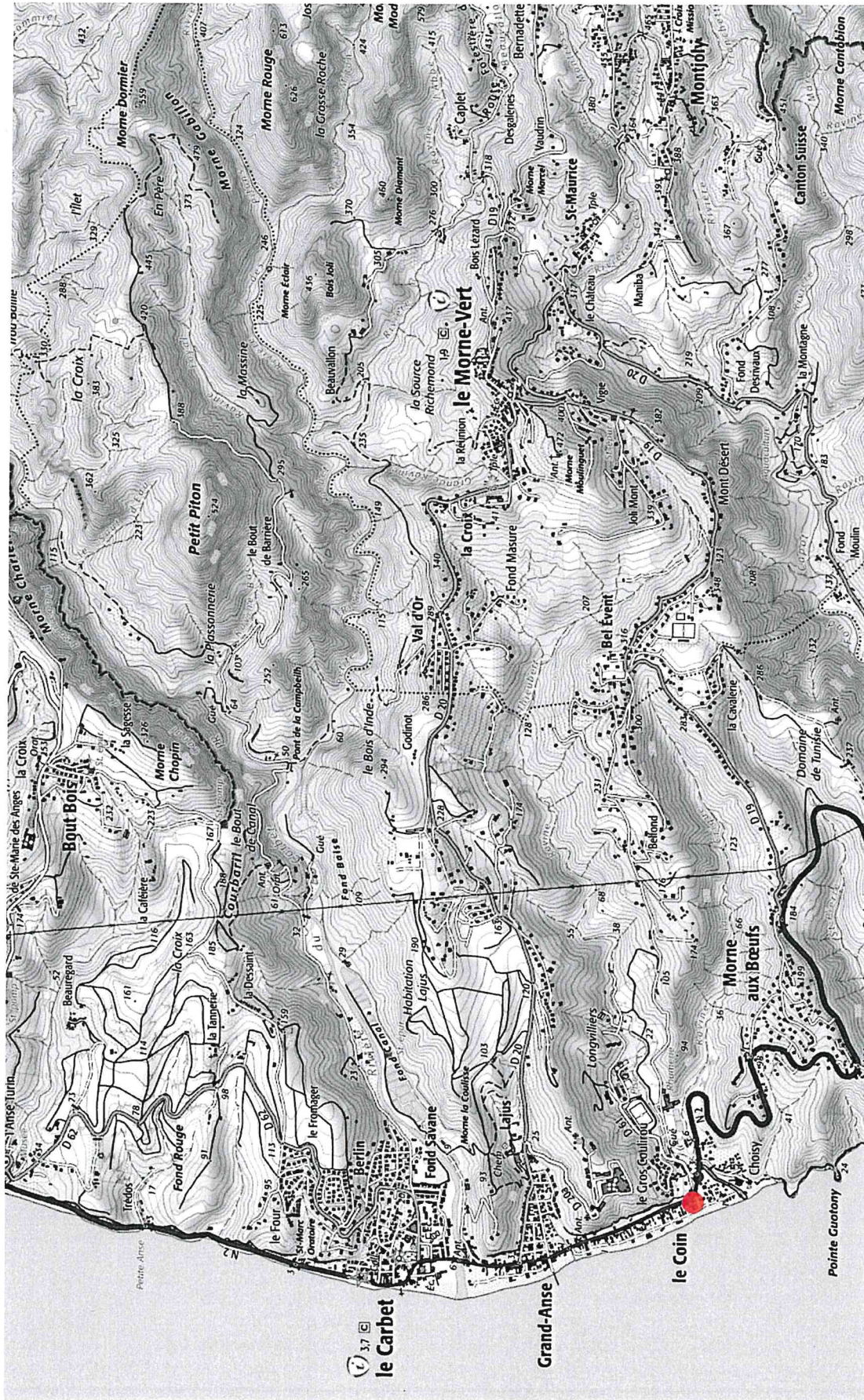
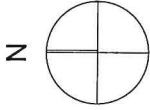
Fait à **CARBET**

le, **21 10 2021**

Signature



Le Maire,
Jean-Claude ECANVIL



CARTE IGN 1:25000

Caroline RENARD
architecte
0692 62 62 45
caroline.renard@wanadoo.fr
97300 Saint-Omer - M. V. Bous
Siret: 800 371 569 000 16



Page d'orientation exclusivement à l'usage de la cartographie. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'éditeur est formellement interdite.

0.1

PLAN DE SITUATION

Date: NOV 2020

Adresse projet : LE CARBET

Maitre d'Ouvrage:

Opération: BSS 2.0

Département :
MARTINIQUE

Commune :
CARBET

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/07/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

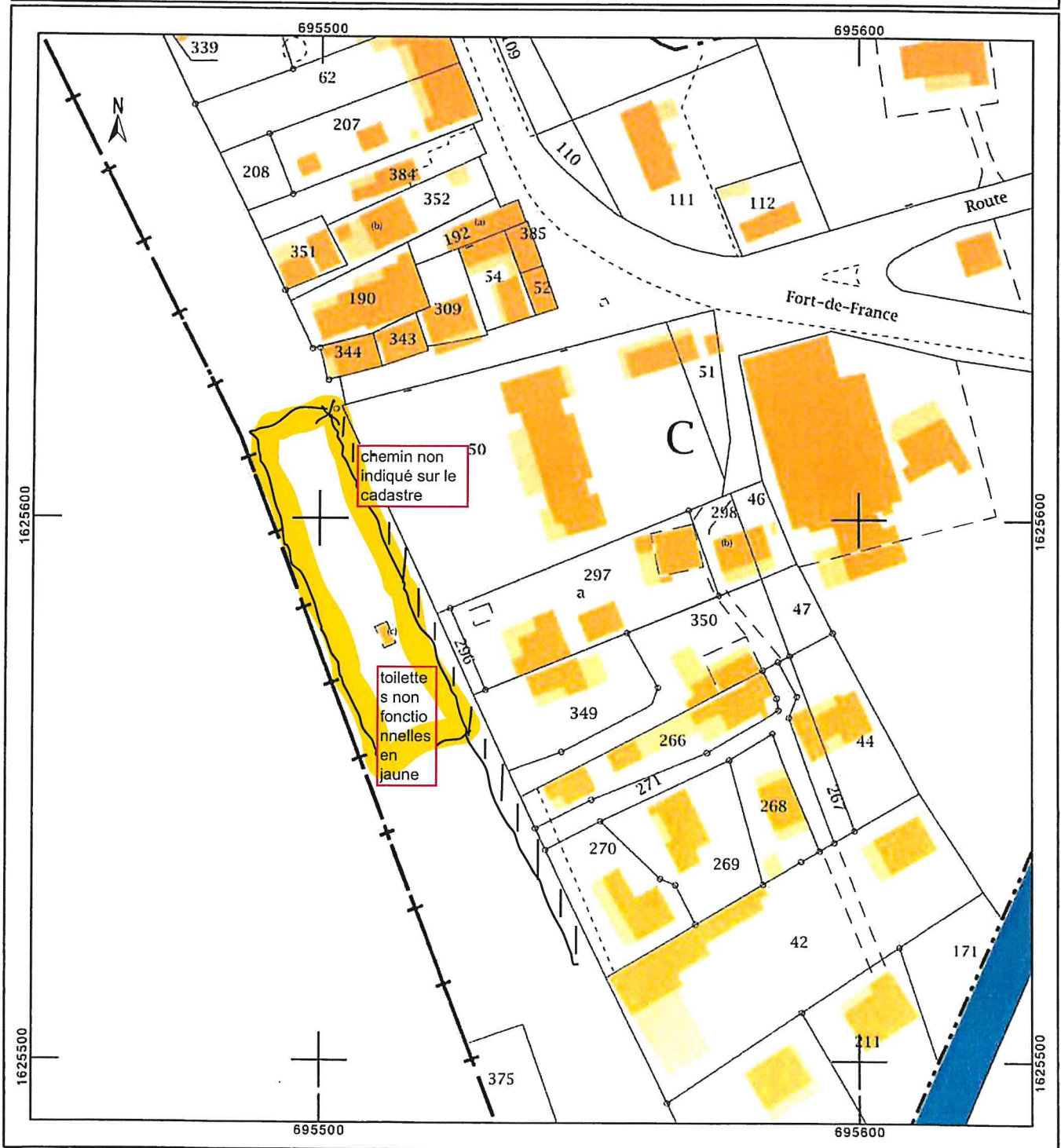
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 -fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MARTINIQUE

Commune :
CARBET

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 23/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

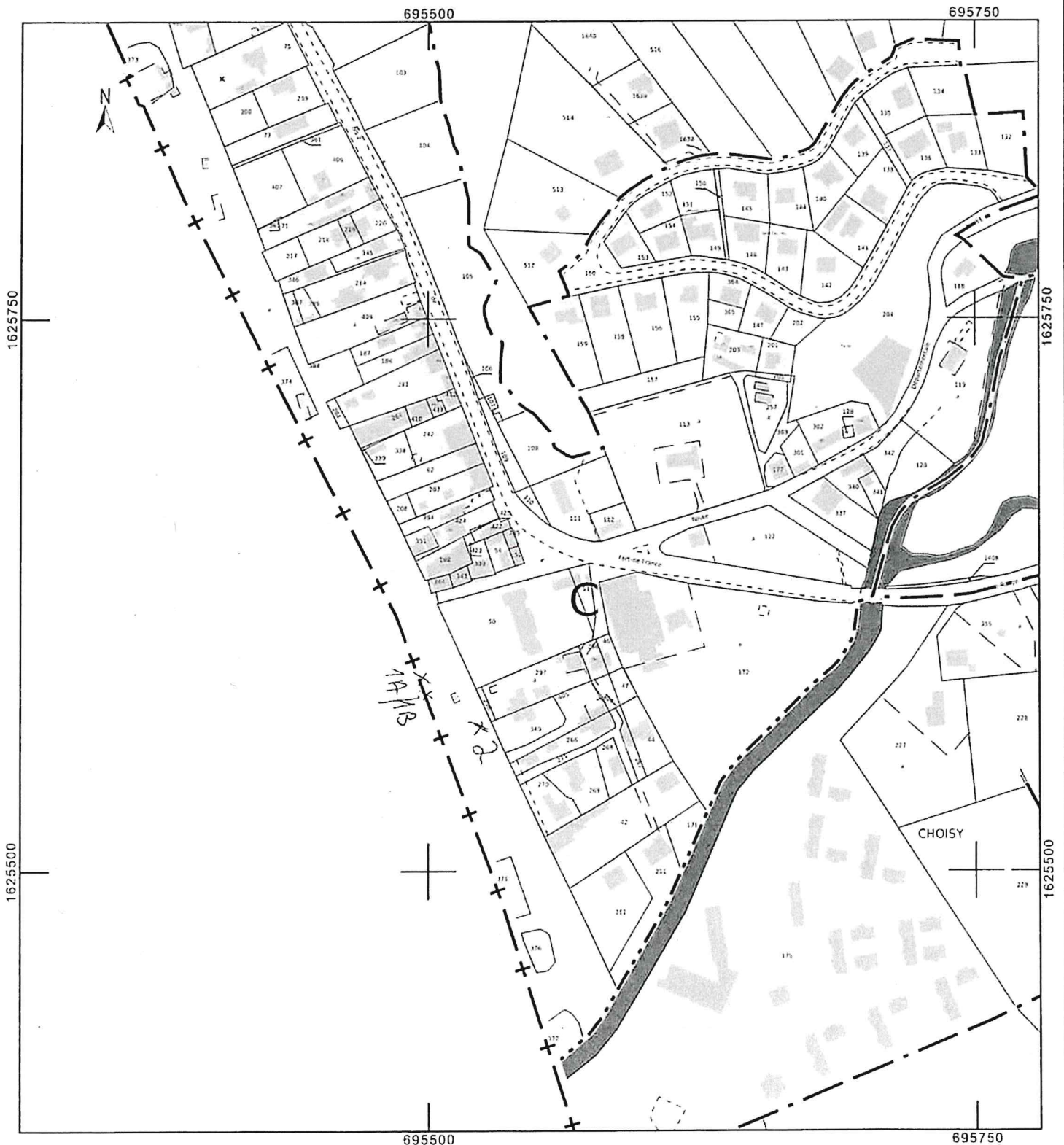
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





BOSQUET 4

BOSQUET 3

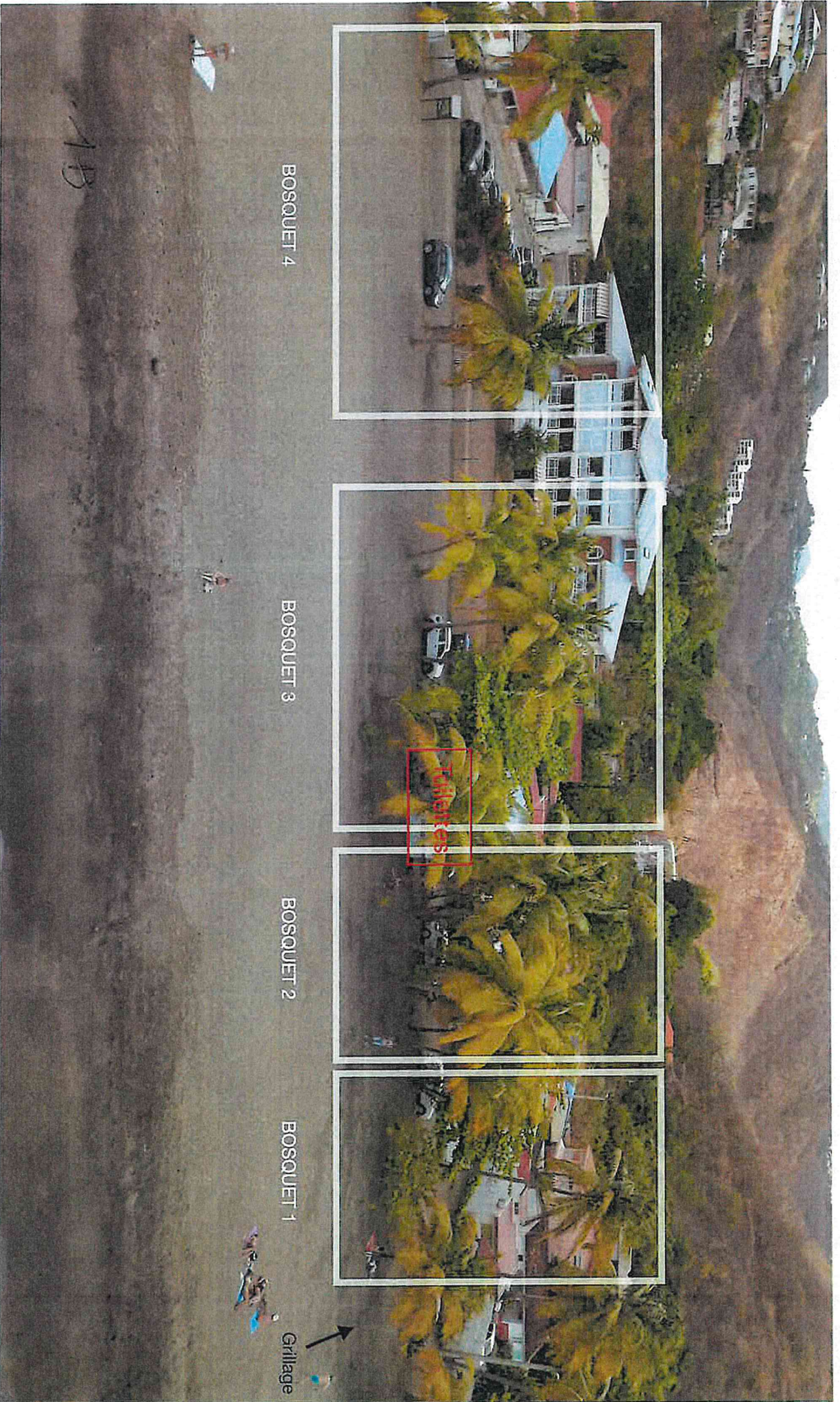
BOSQUET 2

BOSQUET 1

Grillage

TOILET

1A



BOSQUET 4

BOSQUET 3

BOSQUET 2

BOSQUET 1

Grillage

1B



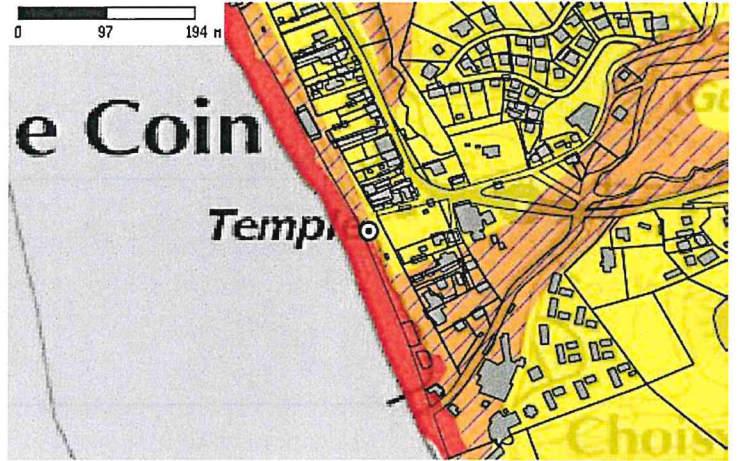
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Le Carbet**
Parcelle **C388**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 03/12/2013


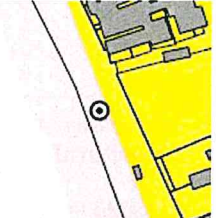
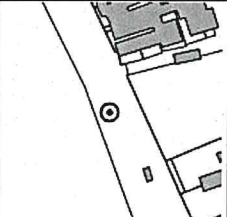
C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage règlementaire	Aléas			
	Application de prescriptions et réalisation d'une étude de risque	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

<p>Aléa Inondation</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Moyen spécifique ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Aléa Diminué ■ Aléa Augmenté 	<p>Aléa Séisme</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fort
<p>Aléa Mouvement de terrain</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faible à nul ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Non étudié 	<p>Aléa Liquéfaction</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nul à faible ■ Moyen ■ Fort
<p>Aléa Faïlle</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Non active □ Supposée Active □ Reconnue Active 	<p>Aléa Érosion</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Fort ~ Majeur
<p>Aléa Submersion décennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Moyen ■ Fort 	<p>Aléa Submersion centennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Moyen ■ Fort

<p style="text-align: center;">Aléa Tsunami</p>  <p>Légende : ■ Fort</p>	<p style="text-align: center;">Aléa Houle</p>  <p>Légende : ○ Fort ■ Moyen</p>
<p style="text-align: center;">Aléa Volcanisme</p>  <p>Légende : ■ Fort</p>	



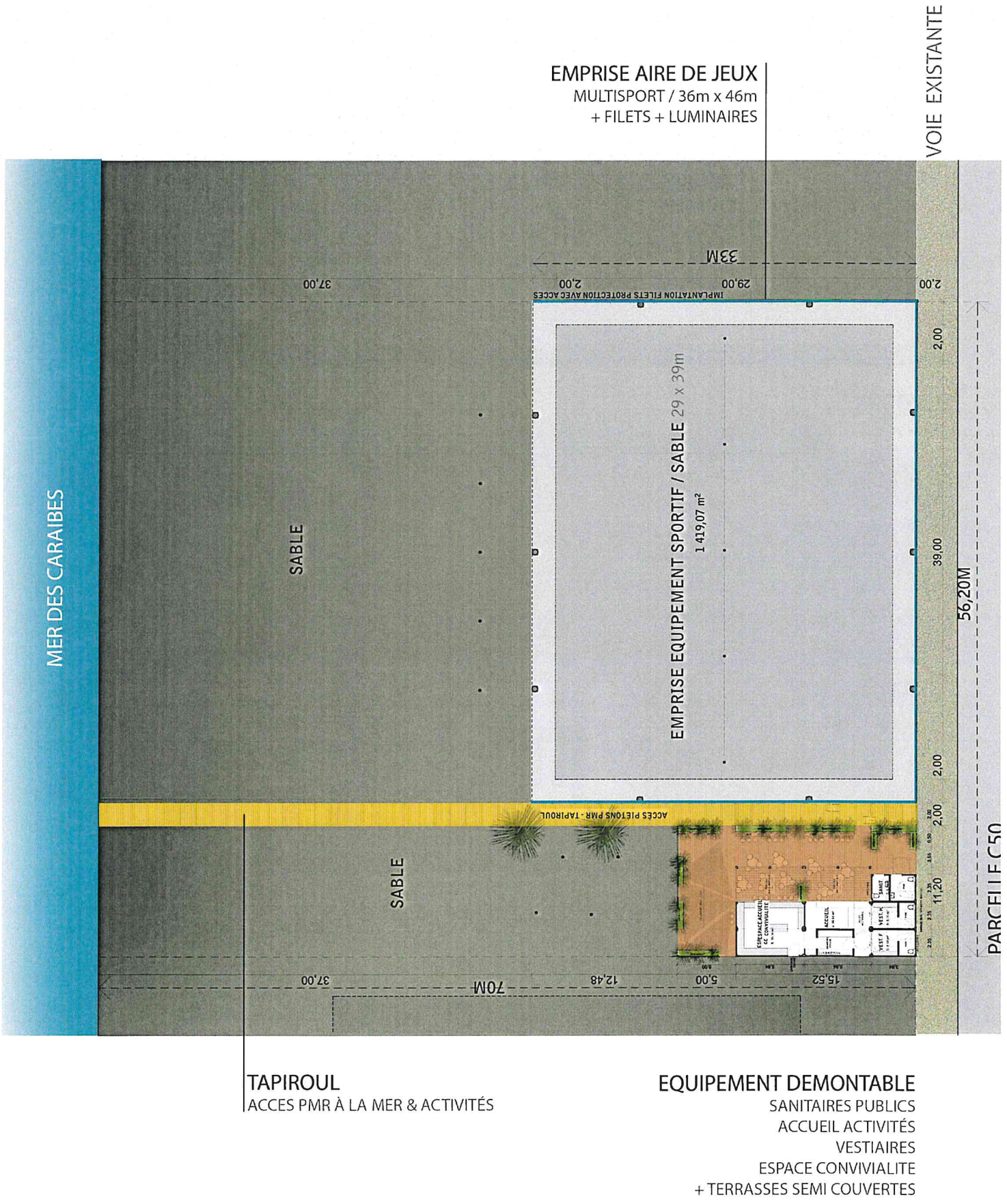
Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)

BEACH SPORT SANTE 2.0

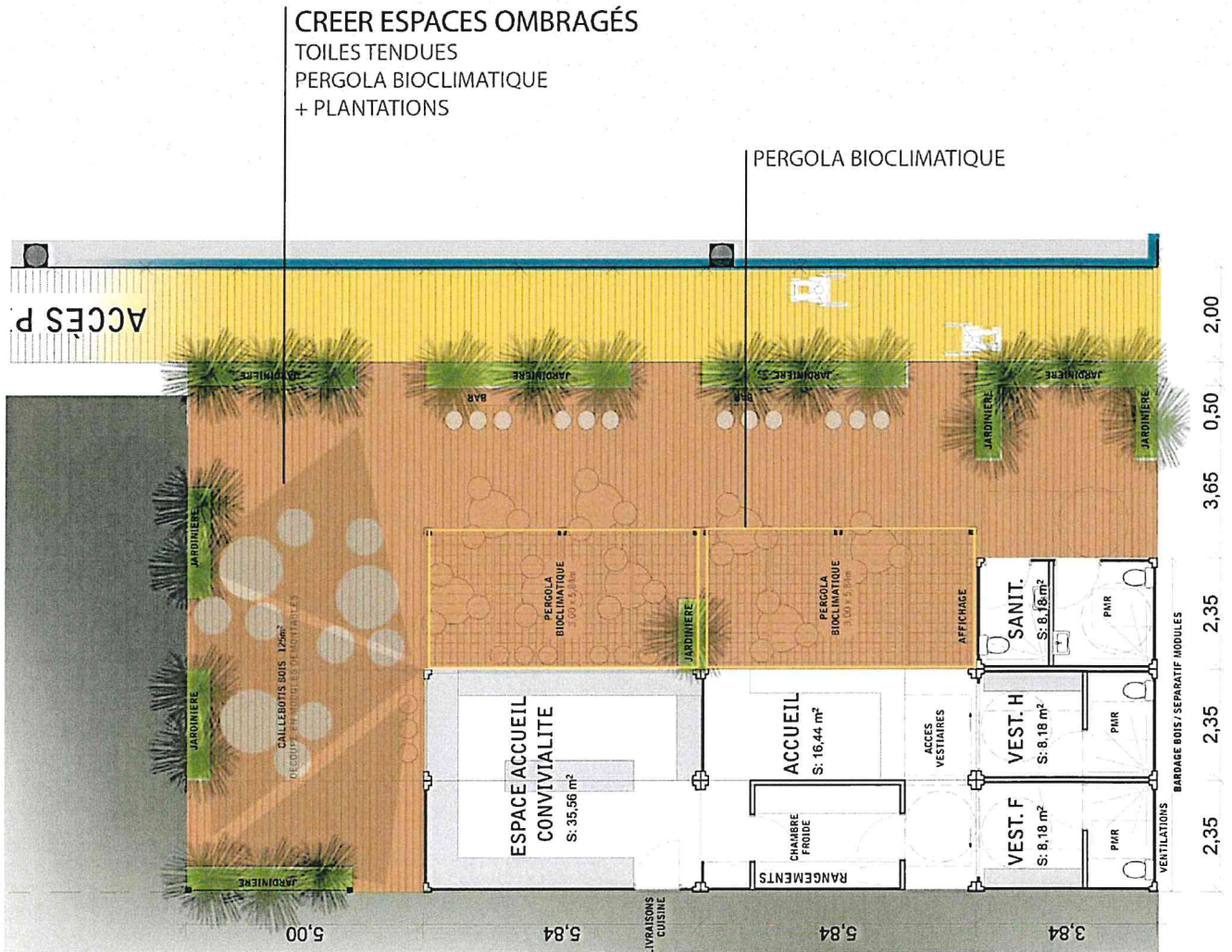
LE CARBET





TAPIROUL
ACCES PMR À LA MER & ACTIVITÉS

EQUIPEMENT DEMONTABLE
SANITAIRES PUBLICS
ACCUEIL ACTIVITÉS
VESTIAIRES
ESPACE CONVIVIALITE
+ TERRASSES SEMI COUVERTES



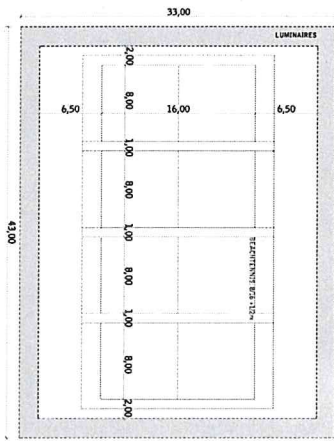
EQUIPEMENT DEMONTABLE

MODULES DEPLACABLES
POSE SUR MICROPIEUX
CAILLEBOTIS DEMONTABLE
LUMINAIRES DEPLAÇABLES

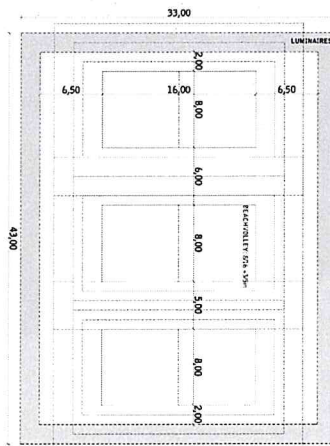
SURFACES INTERIEURES

SANITAIRES PUBLICS	8,20m ²
ACCUEIL ACTIVITÉS	16,50m ²
VESTIAIRES	16,40m ²
ESPACE CONVIVALITE	35,50m ²
+ TERRASSES SEMI COUVERTES	125m ²

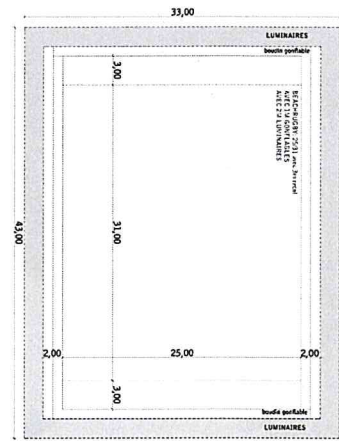
BEACHTENNIS



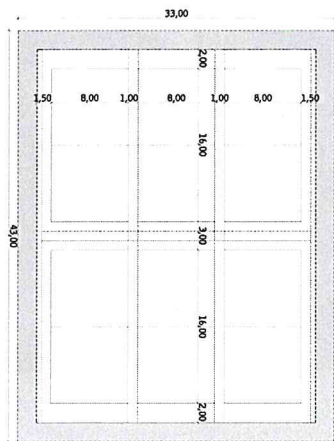
BEACHVOLLEY



BEACHRUGBY



BEACHSOCCER



SANDBALL

